



UMS SENTIERS NATURE

Club de randonnée pédestre

Affilié à la Fédération Française de la Randonnée sous le N° 000370

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2025-2026

La période de renouvellement des cotisations est échelonnée du **1er septembre au 15 octobre 2025**.

NOM :

Prénom : N° licence :

N° de Portable : Email :

Attestation pour participer aux activités

[Document d'attestation](#)

[Questionnaire de santé](#)

Je complète le document d'attestation (annexe 3).

Publication des photos

J'autorise la publication des photos réalisées dans le cadre de l'activité du club sur le site. Je peux demander, à tout moment, la suppression d'une photo, auprès du gestionnaire du site.

Tarifs du renouvellement d'adhésion (voir au dos, les particularités de chaque licence)

Avec la licence IRA : **45 €** (55 € avec l'abonnement au magazine Passion Rando)

Avec la licence IMPN : **57 €** (67 € avec l'abonnement au magazine Passion Rando)

Après le 15 octobre une majoration du tarif de renouvellement de **15 €** sera appliquée.

Possibilité de grouper les 2 cotisations dans un même paiement pour les couples

A renvoyer à la secrétaire pour le renouvellement :

- ▶ Ce document complété et signé et le document annexe 3 par courrier (paiement par chèque) ou par mail (paiement par CB)
- ▶ Paiement par chèque à l'ordre de : **UMS Sentiers Nature, il sera encaissé le 15 octobre.**
- ▶ Paiement par CB la secrétaire vous donnera la procédure d'accès au site de paiement à réception du document par mail.

Quel que soit le mode de paiement, sans ces documents de renouvellement, le club n'acceptera pas le renouvellement de l'adhésion.

Isabelle TARTONNE
7 Allée Robert DESNOS
isabelletartonne@orange.fr

Tél : 06 76 07 12 34
77420 CHAMPS SUR MARNE

A

Le

Lu et approuvé

Signature

Choix de la licence :

► **IRA** : individuelle avec responsabilité civile et accidents corporels

Couvre les activités de randonnées pédestres et de loisirs de plein air, avec assistance et rapatriement pour toutes formes de marche : marche nordique, audax, marche d'endurance, marche aquatique, longe côte, raquettes à neige, ski de fond, randonnée nordique etc ...

► **IMP**N : (Individuelle multisports)

Couvre, en plus des activités précédentes :

- la randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (Peu Difficile), via ferrata.

- des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite), activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer, canyonisme, raft), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation, trail), cyclotourisme, VTT, randonnée équestre.

*La licence délivrée par la Fédération Française de Randonnée est **valable du 1er septembre de la saison jusqu'au 31 août de l'année suivante**. L'assurance liée à cette licence assure une couverture en responsabilité civile, défense et recours, accidents corporels et assistance jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.*